Inviter un ou une cinéaste dans le cadre de l'accompagnement d'un projet cinéma en classe

Les enseignants de Fédération Wallonie-Bruxelles, du fondamental et du secondaire, tous réseaux confondus, peuvent inviter un ou une cinéaste professionnel.le à accompagner les élèves dans la réalisation d'un projet cinéma organisé durant l'année scolaire.

L'objectif visé est de donner aux élèves, dans le cadre du PECA, l'opportunité de découvrir, par la pratique, l'art cinématographique et la cinématographie belge francophone.

Aucun frais et aucune participation financière ne peuvent être réclamés aux élèves pour l'organisation d'un projet cinéma approuvé dans la cadre du dispositif de Cinéastes en classe.

Afin que ce dispositif puisse bénéficier au plus d'élèves possibles, une même classe ne pourra bénéficier que d'un seul accompagnement de projet cinéma par année scolaire.

Les classe de maternelle, du 1er niveau du primaire, de primo-arrivant ou d'école spécialisée sont prioritaires.

Un.e cinéaste pourra mener 3 projets maximum dans le cadre de ce dispositif.

Qu'entend-on par projet cinéma ?

Il s'agit d'un projet à visée pédagogique axé sur le cinéma, impliquant l'accompagnement d'un ou une cinéaste professionnel.le. Il se déroule sur plusieurs rencontres réparties dans le temps et débouche sur une réalisation.

Exemple : réalisation d'un film court, exercice pratique des techniques de l'animation, initiation à l'écriture d'un scénario, réalisation d'une création sonore, etc.

Aucun frais et aucune participation financière ne peuvent être réclamés aux élèves pour l'organisation d'un projet cinéma approuvé dans la cadre de ce dispositif de Cinéastes en classe.

Afin que ce dispositif puisse bénéficier au plus d'élèves possibles, une même classe ne pourra bénéficier que d'un seul accompagnement de projet cinéma par année scolaire.

Combien de rencontres par projet ?

Entre 3 et 5 rencontres. Chaque rencontre durera minimum 2h de cours.

Quelles sont les obligations de l'enseignant ?

Avant de soumettre la demande d'intervention :

- Contacter le ou la cinéaste à inviter afin de présenter le projet et d'aborder les modalités des rencontres en fonction des objectifs pédagogiques.

Après validation de la demande d'intervention :

- Visionner au moins un film du ou de la cinéaste invité.e.
- Organiser entre 3 et 5 rencontres de minimum 2h de cours dans le cadre de la réalisation dun projet.

Après la dernière rencontre et la réalisation du projet

- Compléter le formulaire d'évaluation.
- Transmettre une copie de la réalisation menée par les élèves (scénario, bande son, film, etc.) à cineasteenclasse@cfwb.be , de même que les photos prises tout au long exploitables dans le cadre des actions de communication du dispositif Cinéastes en classe.

Qu'en est-il du défraiement du ou de la cinéaste ?

Le défraiement du ou de la cinéaste est forfaitaire et s'élève à 250 € par rencontre.

Les frais de déplacement sont également pris en charge et consistent en une indemnité kilométrique - 250 km max par trajet - ou en un remboursement des billets des transports en commun.

Ce montant forfaitaire fixé par rencontre valorise également les moments de rencontre entre l'enseignant et le ou la cinéaste, sans les élèves, afin d'organiser ou d'évaluer le projet.

Aucun frais et aucune participation financière ne peuvent être réclamés aux élèves pour l'organisation d'un projet cinéma approuvé dans la cadre de ce dispositif de Cinéastes en classe.

Comment procéder pour soumettre une demande ?

1. Identifier le ou la cinéaste à inviter à l'aide de la liste des cinéastes participants.
   Cette liste n'est pas exclusive. Tout autre cinéaste professionnel belge francophone domicilié en Belgique peut également accompagner votre projet, sous réserve de validation par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.
   LaPlateforme.be peut également aider à identifier le ou la cinéaste à inviter. Cette plateforme de streaming destinée aux enseignants donne un accès gratuit à un large catalogue de films d'auteur belge francophone, de genres et de formats différents (documentaire, animation, fiction).
2. Contacter le ou la cinéaste à inviter pour avoir son accord sur le projet envisagé.
3. Introduire la demande via le formulaire en ligne accessible dans Mon Espace ou sur le site du CCA, au moins deux semaines avant la 1re rencontre avec les élèves.
4. Après validation de la demande, le défraiement du ou de la cinéaste est pris en charge après réception et examen de la déclaration de créance que le ou la cinéaste complète et valide en ligne après chaque rencontre avec les élèves.

ⓘ Si vous avez des questions : cineastesenclasse@cfwb.be